

Philosophie

L623PHCM01 Questions d'esthétique philosophique appliquées à l'architecture : entre forme, fonction et expérience

Année	3	Heures CM	21	Caractère	obligatoire	Code	L623PH
Semestre	6	Heures TD	0	Compensable	oui	Mode	Cours
E.C.T.S.	2	Coefficient	0,3	Session de rattrapage	oui		

Responsable : Mme Tuscher Dokic

Objectifs pédagogiques

Définir l'esthétique philosophique et montrer en quoi elle se distingue d'autres approches (historique, stylistique, sociologique, etc.) du phénomène artistique. Examiner les différences entre l'architecture et les autres disciplines artistiques afin de déterminer, d'une part, l'applicabilité des concepts esthétiques au domaine architectural et, d'autre part, le degré d'indépendance des concepts architecturaux.

Contenu

Nous présenterons d'abord les enjeux de l'esthétique philosophique en architecture. Puis, nous poserons quelques problèmes métaphysiques et ontologiques spécifiques, avant de passer à des questions concernant l'expérience architecturale proprement dite. Enfin, nous discuterons de la question du jugement esthétique en architecture. Procédant du général au particulier, nous tenterons d'apporter des éléments de réponse aux problèmes suivants : Qu'est-ce que l'architecture ? Est-elle une forme artistique ? Le cas échéant, comment se distingue-t-elle des autres arts ? L'architecture a-t-elle une essence ? Quelles sont les conditions nécessaires et suffisantes pour qu'un artefact soit qualifié de 'travail architectural' ? Comment faisons-nous l'expérience de l'architecture ? Les connaissances théoriques préalables influencent-elles la perception et le jugement porté sur une œuvre architecturale ? Toutes ces questions seront étudiées non seulement sur la base de textes anciens, mais également à partir de travaux philosophiques contemporains, en particulier ceux d'orientation analytique.

Mode d'évaluation

Rendu en fin de semestre d'un travail écrit personnel (en français ou en anglais) en lien avec les notions abordées en cours.

Bibliographie

Les références bibliographiques du cours seront indiquées au début du semestre.

Année	3	Heures CM	21	Caractère	obligatoire	Code	L623PH
Semestre	6	Heures TD	0	Compensable	oui	Mode	Cours
E.C.T.S.	2	Coefficient	0,3	Session de rattrapage	oui		

Responsable : Mme Antonioli

Objectifs pédagogiques

A partir de l'analyse de textes philosophiques du XXe et XXIe siècle, le cours vise à susciter la réflexion des étudiants à propos des métamorphoses contemporaines des espaces et des territoires.

Contenu

La philosophie contemporaine a vu apparaître une multitude de concepts qui appartiennent au registre de l'espace (champ, territoire, terre, région, frontière, nomadisme et sédentarité, etc.) et qui ne sont ni exclusivement philosophiques ni seulement topologiques ou géographiques, jusqu'à faire émerger une nouvelle proximité entre le langage de l'espace et celui du concept. Nous étudierons l'émergence de ces questions d'espacement et les rencontres transversales qu'elles produisent entre la philosophie, l'architecture, l'urbanisme et les sciences sociales. En 2019-2020 l'enseignement sera plus particulièrement consacré à l'émergence de la notion d' « espace public » et aux liens qu'elle entretient avec les « espaces publics ». Comme le signale le philosophe Thierry Paquot dans l'ouvrage L'espace public (Paris, La Découverte, 2009), l'espace public fait référence au lieu du débat politique et des pratiques démocratiques, à l'espace de communication et de circulation des divers points de vue qui nourrissent le débat politique, auquel font écho les espaces publics conçus par les architectes et les urbanistes et arpentés par les habitants (rues et places, jardins et parcs, lieux privés ouverts au public ou « tiers lieux » qui se multiplient dans les villes contemporaines). Il s'agira donc d'étudier les principales théories philosophiques de l'espace public (Hannah Arendt, La Condition de l'homme moderne, 1958 ; Jürgen Habermas, L'Espace public, 1962) et leurs transformations, à l'heure où les espaces publics sont de plus en plus soumis aux intérêts privés qui les transforment en lieux de consommation et où un espace public virtuel se constitue à travers Internet et les réseaux sociaux.

Mode d'évaluation

Le contrôle de connaissances prendra la forme d'un devoir sur table écrit en fin de semestre ou d'un exposé oral à présenter dans le cadre du cours (sujets à fixer avec l'enseignante en début de semestre).

Travaux requis

Lecture et analyse de textes philosophiques.

Bibliographie

Donnée par l'enseignante en début de semestre.